

**CANADA
PROVINCE D E QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 5 août 2008 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-08-220

Il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 21 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET 2008, DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET D'AJOURNEMENT DU 7 JUILLET 2008 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 17 JUILLET 2008

LÉGISLATION

4. ADOPTION :

- 4.1) RÈGLEMENT # 71-2008 : RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU PLAN D'URBANISME
- 4.2) RÈGLEMENT # 72-2008 : RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

5. MODIFICATION : RÉOLUTION 2008-06-151 –
ÉLARGISSEMENT DU DIXIÈME RANG : ACHAT DE
TERRAIN – MONSIEUR LUC CHAMPAGNE ET MADAME
HENRIETTE M. CHAMPAGNE

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6. FLEURONS DU QUÉBEC : VISITE DES JUGES
7. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : ARTICLE 59 – ÎLOTS
DÉSTRUCTURÉS
8. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA
FAUNE : AVIS DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT
DE PRODUCTEUR FORESTIER ET D'ÉCHÉANCE DU PLAN
D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

FINANCES – GESTIONS DES SERVICES

9. RÈGLEMENT D'EMPRUNT - FINANCEMENT :
 - 9.1) À LONG TERME : # 70-2008 – CHARGEUSE-
RÉTROCAVEUSE
 - 9.2) À LONG TERME : # 69-2008 – PAVAGE RANG
GRAND SHENLEY
 - 9.3) EMPRUNT TEMPORAIRE : # 68-2008 –
PROLONGEMENT DES SERVICES RUE
BOUTIN/ENNIS/PELCHAT
 - 9.4) COMPTES DU MOIS

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT - FOURNITURE

10. RÉNOVATION : GARAGE AU 289, ROUTE DE SHENLEY
OUEST

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DES INCENDIES :
 - 11.1) CAMION CITERNE
 - 11.2) NOMINATION - DIRECTEUR ADJOINT
12. CAUCA : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
13. PARC RÉCRÉATIF FRÉDÉRIC CLOUTIER : SABLE /
RÉPARATION D'UNE BALANÇOIRE / POSE DES FILETS –
TERRAIN DE VOLLEY-BALL / FINITION - TERRAIN DE
PÉTANQUE
14. FÊTE FAMILIALE MUNICIPALE EN COLLABORATION

AVEC LES COMMERCE ET INDUSTRIES

15. PANNEAU D'IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ :
ENTENTE - EMBLEMMENT

16. COURSE DE BOÎTES À SAVON

16.1) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

16.2) DEMANDE D'AUTORISATION – FERMETURE DE LA
RUE LABRECQUE

PERSONNEL

17. BUREAU MUNICIPAL : ARCHIVISTE

INFORMATION

18. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

19. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

20. CORRESPONDANCE

21. AUTRES ITEMS

- ATTESTATION DES TRAVAUX TERMINÉS :
SUBVENTION – ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE
- FINANCEMENT À LONG TERME : RÈGLEMENT # 60-
2007 MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU
D'AQUEDUC (SERPENTIN) ET REMPLACEMENT DE
L'ANCIENNE CONDUITE PAR UNE CONDUITE DE
10 POUCES
- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA
CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN
SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX
- SHENLEY OPEN – COMITÉ DES LOISIRS :
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORFAIT

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

23. CLÔTURE DE LA SESSION

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET, DE LA
SÉANCE SPÉCIALE ET D'AJOURNEMENT DU 7
JUILLET 2008 ET DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17
JUILLET 2008**

2008-08-221

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 2 juillet 2008, de la séance spéciale et d'ajournement du 7 juillet 2008 et de la session spéciale du 17 juillet 2008 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

4. ADOPTION :

**4.1) RÈGLEMENT # 71-2008 : RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT DU PLAN D'URBANISME**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU PLAN
D'URBANISME**

Le conseiller, Monsieur Eric Lapointe
a donné un avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur
l'amendement du plan d'urbanisme.

RÈGLEMENT 71-2008

RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU PLAN D'URBANISME

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté un plan d'urbanisme et qu'il est entré en vigueur le 31 janvier 2007 ;

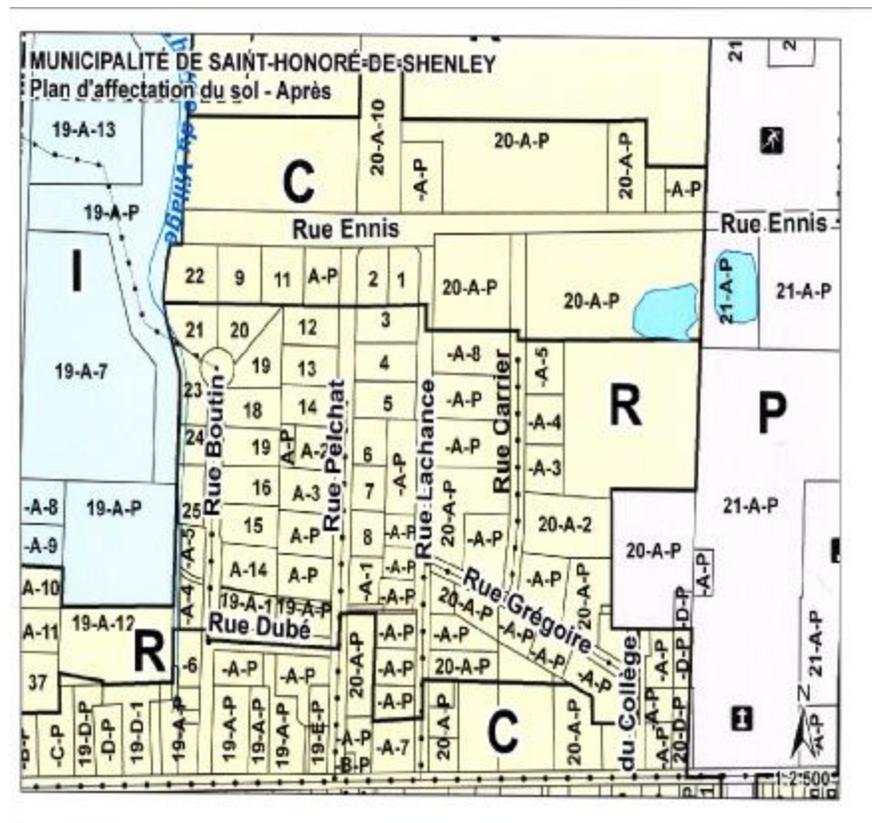
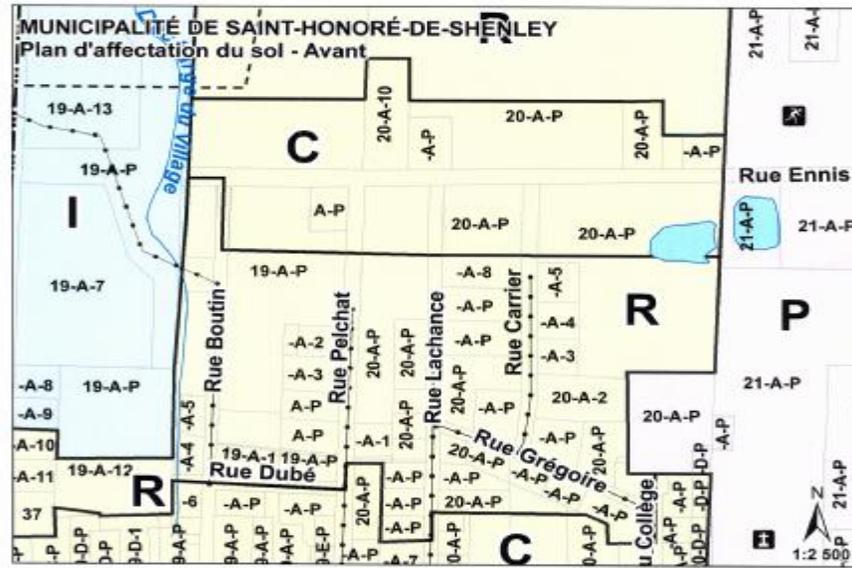
Considérant que la municipalité désire amender le dit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation commerciale à même l'affectation résidentielle ;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une période de consultation publique du 11 au 27 juin 2008 inclusivement sur le dit projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 1^{er} juillet 2008 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin et appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley décrète ce qui suit ;

ARTICLE 1. L'article 3.4.3 « *Usages, construction et activités compatibles – Résidentiel de faible densité* » est modifié pour enlever « maison mobile »

ARTICLE 2. Le plan intitulé « Plan d'affectations du sol dans les secteurs urbain et rural » annexé au plan d'urbanisme est amendé afin d'agrandir l'affectation commerciale à même l'affectation résidentielle tel que montré sur les plans suivants ;



ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le présent règlement a été adopté le 5 août 2008

Entrera en vigueur, conformément à la loi.

Herman Bolduc,
Maire

Édith Quirion,
Directrice Générale/Sec.-Très.

4.2) **RÈGLEMENT # 72-2008 : RÈGLEMENT
D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseiller, Monsieur Eric Lapointe
a donné un avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur
l'amendement du règlement de zonage.

RÈGLEMENT 72-2008

**RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a
adopté un règlement de zonage et qu'il est entré en vigueur le 31
janvier 2008 ;

Considérant qu'elle désire amender le règlement de zonage afin
d'agrandir la zone R-2 à même la zone R-13 ainsi que la zone CA-11
à même d'une partie de la zone R-2 tel que montré sur le plan ci-joint;

Considérant les modifications apportées à la zone R-13, la
municipalité doit prévoir une nouvelle zone autorisant l'implantation
de maisons mobiles ;

Considérant qu'à cet effet, la municipalité autorise l'implantation de
maisons mobiles dans les zones agricole et agroforestière ;

Considérant que le conseil municipal a tenu une période de
consultation du 11 au 27 juin 2008 inclusivement sur le dit projet de
règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 1
juillet 2008 ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne et appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley décrète ce qui suit ;

ARTICLE 1. Le plan intitulé « Plan de zonage secteurs urbain et rural » annexé au règlement de zonage est amendé afin d'agrandir la zone R-2 à même la zone R-13 ainsi que la zone CA-11 à même d'une partie de la zone R-2 tel que montré sur le plan suivant;

ARTICLE 2. L'article 3.8 « GRILLE DE CLASSIFICATION DES USAGES PAR GROUPE » est modifié afin d'ajouter l'usage « maison mobile » dans les zones agricoles et agroforestières ;

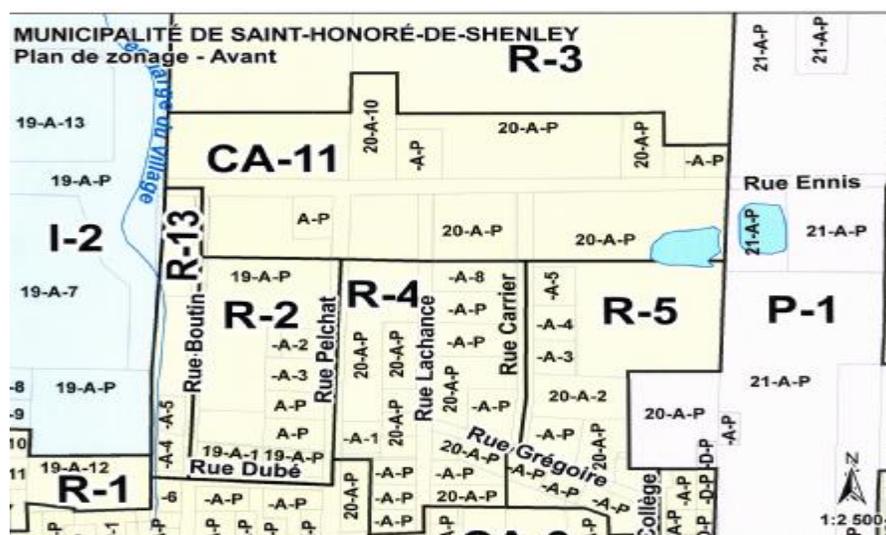
ARTICLE 3. L'article 6.2 « DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MAISONS MOBILES » est éliminé ;

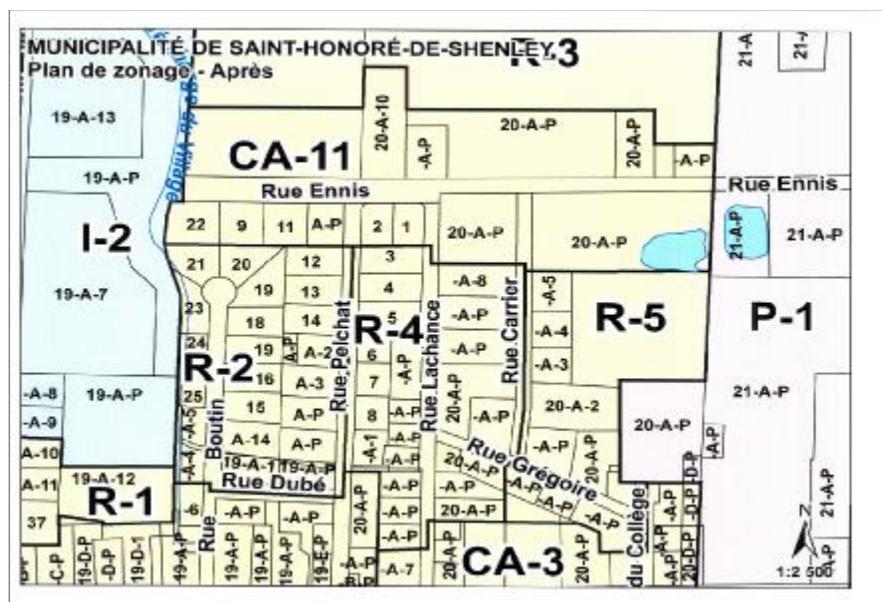
ARTICLE 4. Le tableau de l'article 6.6 est modifié est ajoutant l'usage « maison mobile » :

TYPE D'USAGE	MARGES DE REcul MINIMALES			BÂTIMENT PRINCIPAL	
	Avant	Arrière	Latérales	Superficie minimale	Nombre maximal d'étage
Bâtiment résidentiel	11 m	-	5 m de chaque côté	-	-
Maison mobile ⁽¹⁾	11 m	-	5 m de chaque côté	52,5 m ²	1
Bâtiment agricole	11 m	Selon les distances séparatrices établies ou 5 mètres si elles ne s'appliquent pas		-	-

(1). Les dispositions de l'article 4.8 s'appliquent.

ARTICLE 5. Le plan intitulé « Plan de zonage secteurs urbain et rural » annexé au règlement de zonage est amendé afin d'agrandir la zone R-2 à même la zone R-13 ainsi que la zone CA-11 à même d'une partie de la zone R-2 tel que montré sur le plan suivant :





ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le présent projet de règlement a été adopté le 5 août 2008

Entrera en vigueur, conformément à la loi.

Herman Bolduc,
Maire

Édith Quirion,
Directrice Générale/Sec.-Trés.

5. MODIFICATION : RÉSOLUTION 2008-06-151 – ÉLARGISSEMENT DU DIXIÈME RANG : ACHAT DE TERRAIN – MONSIEUR LUC CHAMPAGNE ET MADAME HENRIETTE M. CHAMPAGNE

2008-08-223

Il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2008-06-151 en remplaçant le deuxième tiret, du deuxième considérant par l'énoncé suivant :

- Que la partie ouest de la dite bande de terrain soit clôturée aux frais de la municipalité.

6. FLEURONS DU QUÉBEC : VISITE DES JUGES

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière informe la population à l'écoute que le 13 août prochain, l'organisme les Fleurons du Québec procédera à la classification de notre municipalité.

7. **MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : ARTICLE 59 –
ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

Ce point est remis au prochain comité de travail.

8. **MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET
DE LA FAUNE : AVIS DE RENOUVELLEMENT DU
CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER ET
D'ÉCHÉANCE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER**

2008-08-224

Considérant que les plans d'aménagement pour les lots 4, rang 10 Sud de la municipalité de St-Évariste (ancien dépotoir) et 21-A-P rang 8 Sud canton Shenley viennent à échéance le 31 décembre 2008 ;

Considérant que ces plans sont obligatoires pour conserver le statut de producteur forestier donnant accès à des aides financières pour la réalisation de travaux en forêt, etc. ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de renouveler le plan d'aménagement forestier pour les lots susmentionnés en préambule.

9. **RÈGLEMENT D'EMPRUNT – FINANCEMENT :**

9.1) **À LONG TERME : # 70-2008 – CHARGEUSE-
RÉTROCAVEUSE**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les membres du conseil que le règlement d'emprunt # 70-2008 sera financé à long terme au montant de 91 500 \$.

9.2) **À LONG TERME # 69-2008 – PAVAGE RANG
GRAND SHENLEY**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les membres du conseil que le règlement d'emprunt # 69-2008 sera financé à long terme au montant de 197 000 \$.

9.3) **EMPRUNT TEMPORAIRE : # 68-2008 –
PROLONGEMENT DES SERVICES RUE BOUTIN /
ENNIS / PELCHAT**

2008-08-225

Considérant que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire de 640 223 \$ en vertu du règlement d'emprunt 68-2008 pour défrayer les coûts relatifs au prolongement des services d'aqueduc et d'égoûts – rue Boutin / Ennis / Pelchat;

Considérant que dès la fin desdits travaux (connaissance des coûts totaux) les procédures seront entreprises pour transférer ledit emprunt temporaire en emprunt à long terme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par

Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la municipalité autorise l'emprunt temporaire d'un montant de 640 223 \$ au taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 0%);

Aucune ristourne n'est accordée sur les intérêts payés sur le prêt.

QUE Monsieur Herman Bolduc, maire et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., sont autorisés à signer les documents.

9.4) COMPTES DU MOIS

2008-08-226 Les comptes du mois de juillet sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2008 au montant de 563 620.57 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 278 236.13 \$, les comptes à payer représentent 254 929.07 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 30 455.37 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2008 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2008-08-226.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

10. RÉNOVATION : GARAGE AU 289, ROUTE DE SHENLEY OUEST

Ce point est remis au prochain comité de travail.

11. SERVICE DES INCENDIES :

11.1) CAMION CITERNE

Après délibérations, les membres du conseil conviennent de fixer une rencontre à lundi le 11 août 2008 19h30 pour traiter exclusivement de ce sujet.

11.2) NOMINATION – DIRECTEUR ADJOINT

2008-08-227 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Steeve Bégin à titre de directeur adjoint du service des incendies.

12. CAUCA : RENOUELEMENT DU CONTRAT

Monsieur Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1, quitte la table des élus à 19h52.

2008-08-228 **Considérant** que l'entente avec C.A.U.C.A. est échuë ;

Considérant que les articles 3.5, 4.2 et 10.3 furent ajoutés dans le nouveau contrat;

En conséquence il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer ledit contrat et ladite convention incendie pour le renouvellement de l'entente avec C.A.U.C.A..

13. PARC RÉCRÉATIF FRÉDÉRIC CLOUTIER : SABLE / RÉPARATION D'UNE BALANCOIRE / POSE DES FILETS – TERRAIN DE VOLLEY-BALL / FINITION - TERRAIN DE PÉTANQUE

2008-08-229 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser les employés municipaux à faire les travaux et les achats suivants pour le parc Frédéric Cloutier :

- Acheter un voyage de sable pour placer sous les animaux à ressort et le module de jeux ;
- Étendre le 0 3/8 sur le terrain de pétanque ;
- Ajouter des vis et boulons manquants sur la balançoire en « T » (avec siège d'appoint pour les bébés) et serrer les boulons en place ;
- Installer les filets au centre et autour du terrain de volley-ball.

14. FÊTE FAMILIALE MUNICIPALE EN COLLABORATION AVEC LES COMMERCE ET INDUSTRIES

14.1) PUBLICITÉ

2008-08-230 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de quatre cents (400) dollars pour la publicité de la fête familiale, Les Grands Feux de Saint-Honoré, qui aura lieu le 5 septembre prochain.

14.2) AUTORISATION – PARADE

2008-08-231 **Considérant** que le comité des Grands Feux St-Honoré demande à la municipalité l'autorisation de tenir une parade de chars allégoriques dans les rues suivantes : rang 9 (Acrylique Le-Bo), rue Principale, Mercier, Poulin, Bellegarde et Boulevard Ennis (jusqu'à l'Aréna);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le comité des Grands Feux St-Honoré à circuler dans les rues susmentionnées lors de la parade de chars allégoriques le 5 septembre prochain.

14.3) DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL

2008-08-232 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux un permis d'alcool pour la vente de boisson à l'extérieur (terrain de l'Exposition Agricole de Beauce) lors des Grands Feux St-Honoré qui aura lieu le 5 septembre prochain.

15. PANNEAU D'IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ : ENTENTE - EMBLEMATIQUE

2008-08-233 **Considérant** que la municipalité a acquis deux nouveaux panneaux d'identification ;

Considérant que lesdits panneaux seront installés sur des propriétés privées ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une entente avec les propriétaires avant de procéder à l'installation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter le projet d'entente et d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le dit document.

16. COURSE DE BOÎTES À SAVON :

16.1) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

2008-08-234 **Considérant** que le comité organisateur de la course de boîtes à savon demande une aide financière ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de trois cents (300) dollars au comité organisateur.

16.2) DEMANDE D'AUTORISATION – FERMETURE DE LA RUE LABRECQUE

2008-08-235 **Considérant** que le comité organisateur de la course de boîtes à savon souhaite tenir, comme à tous les ans, la course dans la rue Labrecque ;

Considérant que pour ce faire la municipalité doit autoriser la fermeture de ladite rue ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de la rue Labrecque afin de tenir la course de boîtes à savon le 23 ou le 24 septembre 2008 selon les conditions climatiques.

17. BUREAU MUNICIPAL : ARCHIVISTE

2008-08-236

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de retenir les services de Madame Lorraine Boucher, archiviste de la firme HB archiviste, à raison d'une journée (7 heures) par mois pour la somme de cent soixante dollars (160). Le mandat de Madame Boucher consiste à classer les dossiers courants de la municipalité.

18. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Étant donné la période des vacances, la session du mois n'a pas eu lieu.

19. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

En l'absence des délégués à la rencontre, aucun rapport n'est présenté aux membres du conseil.

20. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de juillet 2008. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

21. AUTRES ITEMS :

- **ATTESTATION DES TRAVAUX TERMINÉS :
SUBVENTION – ENVELOPPE
DISCRÉTIONNAIRE**

2008-08-237

Considérant la réception d'une réponse positive, suite à une demande d'aide financière adressée à Monsieur Claude Morin, député de Beauce-Sud dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire ;

Considérant que pour obtenir ces argents soit cinquante mille dollars (50 000) le conseil municipal doit approuver les dépenses effectuées pour l'exécution des travaux de réfection et de pavage dans le rang Grand Shenley pour un montant de deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent quarante et un dollars et quatre-vingt-treize sous (279 241.93) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'approuver les dépenses susmentionnées et que les factures fassent partie intégrante de la présente résolution.

- **FINANCEMENT À LONG TERME :**
RÈGLEMENT # 60-2007 MISE EN
CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC
(SERPENTIN) ET REMPLACEMENT DE
L'ANCIENNE CONDUITE PAR UNE
CONDUITE DE 10 POUCES

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les membres du conseil que le règlement d'emprunt # 60-2007 sera financé à long terme au montant de 187 000 \$.

- **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF**
LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-
TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS
MUNICIPAUX

Le conseiller Monsieur Eric Lapointe, a donné un avis de motion pour adopter un nouveau règlement relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

- **SHENLEY OPEN – COMITÉ DES LOISIRS :**
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FORFAIT

2008-08-238

Considérant que le comité des loisirs demande une commandite pour l'achat d'un forfait de golf et spa ou détente d'un montant de deux cents dollars (200) ;

Considérant que ce forfait sera tiré parmi les participants du tournoi de golf annuel (Shenley open);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de cent dollars (100) au Comité des Loisirs pour l'achat du forfait susmentionné.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

23. CLÔTURE DE LA SESSION

2008-08-239

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de mettre fin à la session. Il est 20h19.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.